



Sainte-Suzanne

La VOIX du CONSEIL

Bulletin municipal de la Commune de Sainte-Suzanne
1, Place Hubert II de Beaumont 53270 Sainte-Suzanne
Tel : 02 43 01 40 10 mël : contact@ste-suzanne.com

Octobre N°40

OCTOBRE 2011

Dimanche 9 octobre

Dimanche de caractère : « Le facteur passera dimanche » avec la conteuse Sophie KLUZEK

« Dans la ville qui a vu grandir Fouquet de la Varenne, l'inventeur de la poste aux lettres, nous jouerons les facteurs du dimanche ! Les rues pittoresques de Sainte-Suzanne nous dévoileront maints secrets jadis glissés dans les boîtes aux lettres et nous y déverserons nous-mêmes des cartes postales pleines d'humour et d'étonnantes missives. Des boîtes aux lettres très



spéciales, créées pour l'occasion, nous permettront d'affranchir notre imagination ! Et la dégustation finale ne manquera pas de cachet ! »

Rendez vous : Place Ambroise de Loré à 15h.
Tarifs : adultes : 5€, de 10 à 18 ans : 2,50€, moins de 10 ans : gratuit.

Mercredi 12 octobre

Francs-Tireurs Suzannais : **randonnée pédestre** à Sainte-Gemmes le Robert – circuit du Montaigu
Rendez vous à 10h (parking de la Croix Couverte) ou à 10h30 (parking de la salle des fêtes à Sainte-Gemmes le Robert)

Petit circuit : randonnée à Hambers – le Bois du Tay
Rendez vous à Sainte-Suzanne, parking de la Croix Couverte à 13h30

Mercredi 26 octobre

Francs-Tireurs Suzannais : **randonnée pédestre** à Averton – circuit du Merdereau
Rendez vous à Sainte-Suzanne, Parking de la Croix Couverte à 13h30

Petit circuit : randonnée à Mézangers – le Gué de selle
Rendez vous à Sainte-Suzanne, parking de la Croix Couverte à 14h

Samedi 29 octobre :

Journée des bénévoles : Jardin médiéval (réfection des murs, entretien, débroussaillage...)
Déjeuner en commun
Inscriptions en mairie

TOUT LE MOIS

Château de Sainte-Suzanne

- Visite du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)
 - **Exposition « Terres de Papier »** ouverte jusqu'au 6 novembre
 - Location d'audioguides
- Librairie
Horaires d'ouverture en octobre : 9h45 – 12h30, 13h30-17h15
Site fermé le mercredi
Renseignements et réservations : Château de Sainte-Suzanne – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, 1, rue Fouquet de la Varenne 53270 Sainte-Suzanne
Tél. 02 43 58 13 00 E-mail : chateau.ste-suzanne@cg53.fr Site Internet : www.ciap.lamayenne.fr

La Ferté Clairbois – Domaine du Chevalier (Association Spectacle & Chevalerie)

Tous les dimanches : spectacle à 15 heures « La vie du Chevalier »
Renseignements :
Centre Médiéval et Culturel du Maine, La Ferté Clairbois – Domaine du chevalier, 53270 Sainte-Suzanne Tél. 02 43 01 42 15
E-mail : gillesraab@ferteclairbois.com Site internet : <http://www.ferteclairbois.com>

Musée de l'Auditoire (Association « les Amis de Sainte-Suzanne »)

Horaires d'ouverture : le week-end de 14h à 18h
Accueil de groupes toute l'année sur réservation à l'Office de Tourisme
Renseignements :
Musée de l'Auditoire 7, Grande rue 53270 Sainte-Suzanne Tél : 02 43 01 42 65
E-mail : auditoire.musee@wanadoo.fr Site Internet : www.museeauditoire.jimdo.com

Musée du jouet et de la plaque émaillée En octobre : ouvert le week-end de 14h à 18h



Participez au jeu des mille euros de France-Inter à Sainte-Suzanne (rectificatif)

Le **lundi 10 octobre 2011 à 18h30**, salle des fêtes Fernand-Bourdin, à Sainte-Suzanne, sélection des candidats et enregistrement de deux émissions, avec l'animateur Nicolas STOUFFLET. Inutile de s'inscrire à l'avance. La sélection se fait sur place ; les quatre meilleurs candidats parmi le public sont sélectionnés.

Entrée libre et gratuite.

Venez nombreux assister à l'enregistrement ... et jouer!

Diffusion des émissions les 28 et 29 octobre à 12h45 sur France Inter.

La rentrée scolaire

École publique « Perrine Dugué »

L'école publique Perrine Dugué accueille 51 élèves répartis en trois classes :

Pascale FRITEAU a en charge les enfants de maternelle et du CP, **Karine CHEVREUIL**, les élèves de CE1 et CE2, **Audrey LE COCQ**, la directrice, les élèves de CM1 et CM2.

Marie-Claire GLASSIER, agent territorial spécialisé en maternelle, (ATSEM), complète l'équipe éducative.

Les projets pédagogiques, musique, chant choral et arts visuels sont reconduits.

Les CM vont profiter de la coupe du monde de rugby pour travailler sur la Nouvelle-Zélande et l'art maori.

Site de l'école : ec-perrine-dugue-53.ac-nantes.fr



École privée « Sainte-Marie »

L'école « Sainte-Marie » accueille 57 élèves répartis en 3 classes.

L'équipe pédagogique est profondément remaniée cette année.

Stéphanie LETORT qui enseignait l'année dernière en Indre-et-Loire est la nouvelle directrice ; elle a en charge les élèves de CP, CE1 et CE2.

Cécile CADOR, nouvelle enseignante également, est responsable des élèves du cycle3 (CM1 et CM2).

Sandrine PLANCHENAU enseigne en maternelle ; le vendredi, **Charlotte LEFEUVRE** assure le complément de service de Sandrine PLANCHENAU.

Cathy RENARD, agent spécialisé en maternelle complète l'équipe éducative.

Le projet pédagogique portera cette année sur l'environnement et les énergies renouvelables.



CARSAT des Pays de la Loire

Communiqué de la CARSAT, la référence retraite et santé au travail de la Sécurité sociale :

Depuis le 1^{er} juillet 2010, votre Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) est devenue la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail). Ce changement de nom ne modifie pas les missions :

Préparer et payer la retraite des salariés,

Accompagner les assurés fragilisés par la maladie, le handicap ou l'accident,

Prévenir les risques professionnels, assurer la sécurité et la santé au travail.

Nous rappelons aux futurs retraités, qu'avant tout déplacement, il faut appeler le 3960, numéro de téléphone unique sur toute la région Pays de la Loire (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box ou d'un téléphone mobile, composez le 09 71 10 39 60.

Retrouvez l'offre de service sur internet : carsat-pl.fr et lassuranceretraite.fr



Signalétique Audioguides

Communiqué de Pascal TRÉGAN, animateur du patrimoine, responsable du château de Sainte-Suzanne.

« Depuis quelque temps, nous rencontrons de gros soucis avec notre signalétique « audioguides ».

Nous avons procédé, avant la saison, au remplacement de toutes les plaques endommagées ou disparues dans la Cité ou dans le village de la Rivière. Malheureusement, 5 ou 6 plaques ont d'ores et déjà disparu (Porte de fer, porte murée, Butte verte, village de la Rivière). Je ne pense pas que les visiteurs qui ont fréquenté le site cet été se soient amusés à détériorer ce matériel. Par contre, je me demande si cette activité ne serait pas devenue un passe-temps « amusant » pour certains gamins de Sainte-Suzanne. A ce propos, deux jeunes Suzannais s'amusaient, il y a peu, à jeter des pierres du haut du donjon et à graver leur nom sur les rambardes métalliques. Ils ont eu droit à un avertissement qui les a semble t-il calmés. »

Afin que de tels actes malveillants ne se reproduisent plus, la Municipalité de Sainte-Suzanne attire l'attention de certains parents sur ces pratiques qui coûtent cher et qui pénalisent nos visiteurs, donc l'activité économique.

Francs-Tireurs Suzannais : Assemblée Générale

L'association sportive « les Francs-Tireurs Suzannais dont les membres étaient réunis en assemblée générale jeudi 15 septembre dernier compte 221 adhérents répartis en 8 sections.

Tennis de table :

Responsable Stéphane LEQUESME (02 43 01 42 42) – Les matchs de championnat (division 3 départementale) ont lieu le vendredi soir.

Volley ball :

Responsable Karine CHEVREUIL (02 43 01 45 21) – les entraînements et les matchs ont lieu le mardi soir de 20h30 à 22h30.

Badminton Loisirs:

Responsable : Angélique ROUSSEAU (tél : 02 43 01 40 02) – Les entraînements ont lieu le lundi et le jeudi de 20h à 22h.

Randonnée pédestre :

Responsable Jean-Claude BOUTELOUP (tél : 02 43 01 48 31) – les randonnées ont lieu un mercredi sur deux de début février à fin novembre.

Gym – renforcement musculaire :

Responsable Yvette DAVOUST – Animatrice : Sophie AYCARD – Séances le lundi de 20h à 21h.

Gym douce :

Responsable : Monique LENS – Animatrice : Anne-Marie ROCTON – séances le mardi de 13h45 à 14h45.

Gym tonique :

Responsable : Yvette DAVOUST (02 43 01 47 73) – animatrice : Anne-Marie ROCTON – séances le jeudi de 19h15 à 20h15.

Gym jeunes

Responsable : Nelly DELÉTANG (02 43 01 42 36) – séances le samedi de 10h45 à 11h45.



A l'issue de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

Président : Alain BARILLER (02 43 01 45 67)

Vice Président : Jean-Claude CABALLERO (02 43 01 40 58)

Secrétaire : Dany LEFEUVRE ((02 43 01 41 91)

Trésorier : Jean-Claude BOUTELOUP (02 43 01 48 31)

(Stéphane LEQUESME, 2^{ème} vice président et Martine MARTIN, responsable des sections gym détente et gym tonique, n'ont pas souhaité renouveler leur responsabilité au sein du bureau des FTS.)

Dates à retenir (manifestations 2011-2012)

Repas FTS : 03.12.2011

Marché de Noël : 18.12.2011

Buffet champêtre : 29.04.2012

Tournoi de pétanque : 01.05.2012 et 15.08.2012



EN BREF...

EHPAD Résidence du Rocher

Chaque été, le personnel s'efforce d'apporter un peu de gaité dans le hall d'accueil de l'ehpad.

En 2010, c'était un petit coin de plage, du sable, une chaise longue, un parasol.

En 2011, le Tour de France était à l'honneur avec des mannequins habillés, un coureur, un vélo (d'époque) et des équipements divers de cyclistes.

Un grand merci à M. SINEAU qui a prêté le matériel, et aux Établissements Gougeon-Cauty qui ont fourni les mannequins.

Numéros de téléphone utiles

Infos escroquerie : 08 11 02 02 17

Aide aux victimes : 02 43 56 40 57

Aide après un accident de la route : 08 20 30 30 00



MENU « RUGBY » À LA CANTINE

À l'occasion de la coupe du monde de Rugby, l'équipe de cuisine de l'Éhpad du Petit Rocher va proposer, à la cantine scolaire, la première semaine d'octobre, des menus à thèmes représentant les grandes nations du Rugby

LUNDI 03 OCTOBRE 2011 :

Menu AUSTRALIEN

Salade des îles (crabe, crevette, mâche, betterave, mangue, passion, citron vert),
Poulet sauté au lait de coco,
Riz aux légumes,
Fromage,
Banana bread (moelleux à la banane).

MARDI 04 OCTOBRE 2011 :

Menu AFRIQUE DU SUD

Som tam salade de papaye (carotte, tomate, sucre, papaye, ail, poivron, fruits de la passion),
Sauté d'antilope aux épices,
Purée de patate douce,
Fromage,
Rocher à la coco et chocolat en sauce.

JEUDI 06 OCTOBRE 2011 :

Menu NOUVELLE-ZÉLANDE

Terrine de pâté,
Requin grillé,
Flan de légumes (carotte, céleri, brocoli),
Fromage,
Cocktail des îles.

VENDREDI 07 OCTOBRE 2011 :

MENU ÎLES BRITANNIQUES

Sandwichs aux concombres,
Shepherds pie (hachis de porc et de bœuf, sauce anglaise)
Purée de pommes de terre aux oignons,
Salade aux noix,
Pudding maison au chocolat.



PÊCHE ÉLECTRIQUE

Après la suppression du plan d'eau communal en mai 2010, l'Erve a retrouvé son lit naturel.

Mercredi 7 Septembre, le Syndicat du Bassin de l'Erve a organisé une pêche électrique à Sainte Suzanne, sur le site de l'ancien plan d'eau entre le Grand Moulin et le Pont Neuf.



Cette pêche électrique permet au Syndicat ainsi qu'à ses financeurs de mesurer les effets de la suppression du barrage sur le milieu.

Principe d'une pêche électrique :

Un générateur produit un courant redressé d'intensité réglable entre 300 et 600 volts. La phase négative est mise à l'eau via une grille métallique (cathode). La phase positive est connectée à une anode de pêche (manche isolant terminé par un anneau d'acier inoxydable), qui va être manipulée par un opérateur. Une fois arrivé à proximité de l'anode, là où le champ électrique est le plus élevé, le poisson entre en électronarcose - une sorte de perte de connaissance - et est capturé dans une épuisette. Une fois qu'il n'est plus soumis au champ électrique, l'animal retrouve sa mobilité très rapidement et ne garde aucune séquelle. Ainsi capturé, il sera pesé, mesuré et éventuellement marqué avant d'être remis dans

son élément.

Résultat à Sainte Suzanne

La pêche s'est déroulée sur 80 m de linéaire de cours d'eau. 2 passages ont été réalisés permettant d'attraper selon le protocole l'ensemble des poissons du secteur.

Contrairement aux idées reçues, la suppression du plan d'eau n'a pas eu pour conséquence de supprimer les richesses halieutiques bien au contraire : environ 1000 poissons de toutes tailles ont été capturés.

Là où il y a encore quelques années on ne trouvait que des carpes, brèmes ou brochets, on retrouve aujourd'hui l'ensemble des espèces des rivières courantes de première catégorie.

Ainsi sur 80 m, le bureau d'étude Hydroconcept, missionné par le Syndicat, a dénombré 80 truitelles Fario et ses espèces d'accompagnements (Vairons, Goujons, Loches Franches et Chabots). Ces captures ont été réalisées sur les zones les moins profondes et les plus courantes : les radiers.



Dans la partie centrale, plus profonde et plus calme, beaucoup de poissons blancs (Gardons, Chevesnes, Ablettes).

Les résultats scientifiques seront consultables dès le mois prochain.

En conclusion, pour le Syndicat de Bassin de l'Erve, cette pêche est une réussite. La suppression du barrage a permis de recréer très rapidement des habitats essentiels aux espèces d'eaux vives : une eau claire, oxygénée et courante.

Le travail de l'AAPPMA locale à l'écloserie est également valorisé.

Cette opération sera désormais reconduite chaque année.

Alain FOUQUERAY, président de « la truite suzannaise » ne cachait pas sa satisfaction. En effet, la présence de truites sauvages montre que le travail entrepris depuis plusieurs années à l'écloserie par les bénévoles de l'association porte ses fruits ; c'est très encourageant.

Accueil de jour à l'hôpital d'Évron

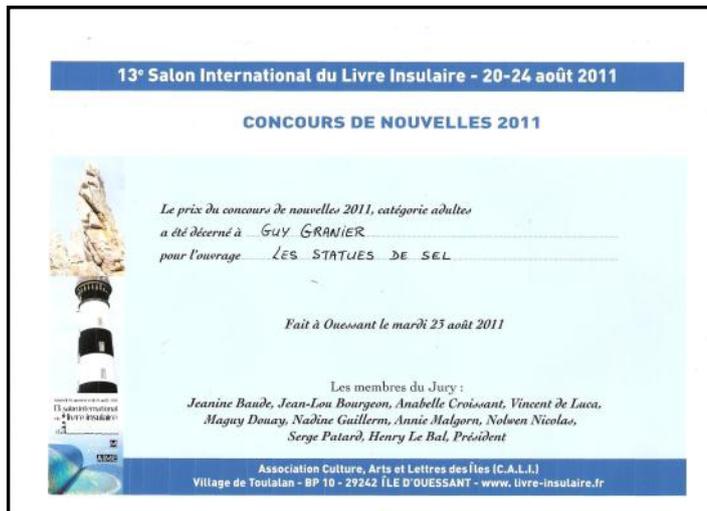
L'accueil de jour à l'hôpital d'Évron fonctionne maintenant depuis un an. Destiné à accueillir des personnes présentant des troubles de la mémoire de type maladie d'Alzheimer, il se positionne comme un soutien au maintien à domicile.

Son objectif est d'apporter un soutien à la personne malade en proposant de l'accueillir une ou plusieurs journées par semaine dans un espace de stimulation.

Il répond également au besoin des aidants familiaux en leur offrant l'occasion d'un temps de répit pour reprendre une activité ou se reposer.

Contact et informations 02 43 66 66 66 ou mail accueillejour@hopitallocal-evron.fr

UN SUZANNAIS LAURÉAT D'UN PRIX LITTÉRAIRE



L'association CALI (Culture, Arts et Lettres des Îles), basée sur l'île d'Ouessant (Finistère), organise chaque année en août depuis 13 ans le « Salon International du Livre Insulaire » qui se tient à Ouessant. On trouve des éditeurs spécialisés dans les ouvrages se rapportant aux îles, qui tiennent des stands ; c'est un lieu de rencontre pour des écrivains originaires des îles ou écrivant sur les îles etc...

Chaque année, ils lancent un concours de nouvelles pour 3 catégories de candidats (enfants, jeunes, adultes).

<http://www.livre-insulaire.fr/5.html>

Guy GRANIER écrit des nouvelles depuis 3 ou 4 ans ; c'est la deuxième fois qu'il participe à un concours (la première fois c'était sur le thème du loup, un concours organisé par le musée du loup du cloître Saint-

Thégonnec).

Les candidats au nombre de 47 devaient rédiger un texte qui ne devait pas dépasser 4 pages. Le thème imposé était : **« Une personne rescapée d'un naufrage échoue sur une plage. Elle gravit la plus haute montagne pour se repérer. Au sommet, elle découvre être sur une île...une île ayant la forme d'un M majuscule... »**

Cette année, Guy GRANIER est le lauréat du prix dans la catégorie Adultes pour le concours de nouvelles 2011. Le prix lui a été remis le 23 août dernier.

Nos vives félicitations au lauréat de ce prix.

Vous pouvez lire cette nouvelle sur le site internet communal (ste-suzanne.com)

LE ROC SUZANNAIS

Le Tour de la Mayenne VTT a fait étape dimanche 11 septembre dernier dans la Cité médiévale. Ce sont pas moins de 550 vététistes qui ont pris le départ du « Roc Suzannais » sur des parcours de 10 à 92 km. Les parcours empruntaient certaines parties techniques, mais aussi des allées forestières, des chemins de campagne ou encore les bords de l'Erve.

Il fallait être courageux, ce dimanche matin pour enfourcher son VTT sous une pluie battante qui a duré toute la matinée. Tous ont été logés à la même enseigne : couverts de boue, trempés jusqu'aux os mais malgré tout satisfaits de cette sortie qui laissera dans les mémoires des souvenirs qu'ils ne sont pas prêts d'oublier.



LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2011

De nombreuses animations ont été organisées pendant l'été par la commune et les associations suzannaises.
Un grand merci aux bénévoles.

JUILLET

Dimanche 3 juillet :

Excursion à Saint-Malo organisée par les Francs-Tireurs Suzannais (106 voyageurs),
3^{ème} marché des brocanteurs,
Promenade des moulins organisée par « les amis de Ste-Suzanne ».

Samedi 9 et dimanche 10 juillet :

Grandes fêtes médiévales.

Mercredi 13 juillet :

Repas et bal des pompiers,
Concert de l'harmonie, retraite aux flambeaux animée par la banda'suzanne, grand feu d'artifice (plus d'un millier de spectateurs).

Dimanche 14 juillet : fête nationale

Réveil au son du « Pierrot », soupe à l'oignon,
Concours de pétanque des anciens d'AFN et autres conflits.

Dimanche 24 juillet

Journée « les peintres dans la rue »,
Concours de photos numériques.

Vendredi 29 juillet :

Animation CIV « la planète, les hommes, les bêtes ».

AOÛT

Samedi 6 août :

Festival « les nuits de la Mayenne – Le carnaval des animaux de Saint-Saëns.

Dimanche 7 août :

Festival « les nuits de la Mayenne – les Fables de La Fontaine,
4^{ème} marché des brocanteurs,
Promenade des moulins.

Lundi 8 août :

Festival « les nuits de la Mayenne » - théâtre : barouffe à Chioggia de Goldoni.

Dimanche 14 août :

Vide grenier dans les rues de la cité.

Lundi 15 août :

Concours de pétanque organisé par les Francs-Tireurs Suzannais.

SEPTEMBRE

Dimanche 4 septembre:

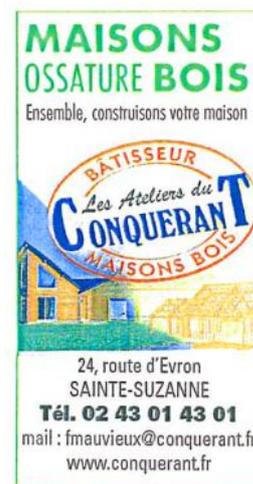
5^{ème} marché des brocanteurs (et dernier de la saison)

Samedi 17 et dimanche 18 septembre:

Journées européennes du patrimoine

Dimanche 25 septembre:

Concert de l'association Musique pour tous



RAPPEL : CHACUN DOIT NETTOYER DEVANT SA PORTE !



Des incidents récents ont démontré la nécessité de rappeler à chacun que la propreté des trottoirs, caniveaux devant son domicile est de la responsabilité de chacun, qu'il soit propriétaire ou locataire. L'arrêté ci-dessous a été pris pour rappeler cette réglementation qui n'est pas nouvelle.

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 60-2011

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Le Maire de la commune de Sainte-Suzanne,
Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Règlement sanitaire départemental,
Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2011,
Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la Commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,
Que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

ARRETE

Article 1er : Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs (ramassage des feuilles etc...), ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété, et jusqu'au milieu de la chaussée quant il n'y a pas de trottoir. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera l'obstruction des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de grosses pluies.

Article 2 : Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations et jusqu'au milieu de la chaussée.

Article 3 : Le dépôt des ordures ménagères est interdit sur la voie publique. Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs plastiques résistants, de 70 litres au plus, dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés prévus à cet effet.

Article 4 : Les déchets verts (tontes, feuilles, branches etc...) doivent être déposés dans les déchetteries des Coëvrans (Chammes, Evron ...).

Article 5 : L'inobservation de cet arrêté pourra être constatée par procès-verbal dressé par la Gendarmerie, par le Maire, un adjoint ou tout agent assermenté, et transmis sans délai au Procureur de la République. La sanction de l'inobservation d'un arrêté de ce type est une contravention de 1ère classe.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera destiné à :

- Monsieur Le Préfet de la Mayenne,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Evron,
- La Direction Départementale des Territoires de la Mayenne,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Sainte-Suzanne, le 17 septembre 2011.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Pierre MORTEVEILLE.